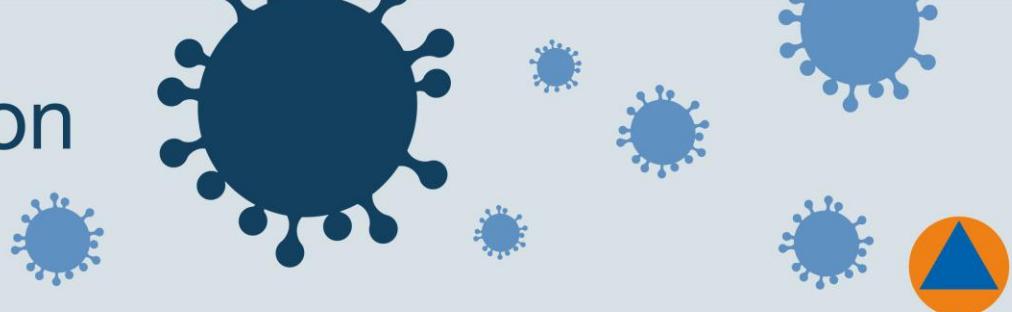


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES :** Tous les gestionnaires, coordonnateurs d'activités et médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

**DATE :** Le 4 janvier 2022

**OBJET :** Modalités de transferts des usagers hospitalisés COVID+ au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches

Dans une vision d'entraide régionale et pour assurer la sécurité de tous, une répartition des hospitalisations COVID+ sera évaluée régulièrement selon les taux d'occupation, les ressources humaines disponibles et l'acuité des soins requis par l'usager.

Selon la directive du 30 décembre 2021, pour la coordination des transferts à destination des soins intensifs à partir de l'urgence ou de l'Unité de soins intensifs-intermédiaires, le Centre d'optimisation occupation des lits de soins intensifs (COOLSI) doit être appelé.

Cependant, lors de la rencontre de coordination régionale – Lits COVID SII tenu le 30 décembre 2021, il a été convenu des modalités de transferts suivantes pour **tous** les usagers COVID+ (hospitalisation à l'étage ou à l'Unité de soins intensifs-intermédiaires):

**Transferts inter hospitaliers au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches :**

1. Discussion entre le médecin receveur et le médecin de l'usager à transférer
2. Si transfert accepté, les coordonnateurs d'activités sont avisés du transfert
  - o COOLSI avisé via la saisie de données dans l'application web
3. Si transfert non accepté relié au manque de capacité, le médecin référent contacte le COOLSI pour coordination hors région.

**Transferts inter hospitaliers HORS CISSS de Chaudière-Appalaches**

1. Le médecin référent contacte le COOLSI pour coordination hors région.

Julie Berger

Directrice adjointe des soins infirmiers  
Volet gestion des opérations en santé physique  
Secteurs Alphonse-Desjardins et Montmagny-L'Islet

Lisa Mathieu

Directrice adjointe des soins infirmiers  
Volet gestion des opérations en santé physique  
Secteurs Beauce-Etchemins et Thetford Mines

Contenu et diffusion approuvés par : M. Patrick Simard, président-directeur général par intérim